

Robert Fluder, Hans Baumann, Rudolf Farys

Toujours plus de richesses pour une minorité

La concentration des grandes fortunes est toujours plus importante en Suisse ; toutes les données disponibles vont dans le même sens. Lorsqu'un petit nombre de gens fortunés influence la formation de l'opinion, des investissements sociaux importants dans la santé, l'éducation et la protection du climat ne sont pas réalisés et la démocratie est mise à mal.

Des biens majeurs et l'accès aux services sont répartis de manière inégale dans les sociétés. L'inégalité peut être légitimée par des besoins différents, des disparités de volonté et de motivation et des différences de performance réelles. Mais ces facteurs n'expliquent qu'une petite partie de la répartition inégale. Une tendance s'est dessinée ces dernières décennies : les riches deviennent de plus en plus riches et, parallèlement, une partie toujours plus grande de la population ne dispose pas suffisamment de biens et de services vitaux. Cela n'a guère de rapport avec les différences de besoins et de prestations évoquées. Selon un rapport récent de l'OCDE, la population de nombreux pays est de plus en plus préoccupée par la progression des inégalités.¹ L'énorme croissance des revenus et des fortunes les plus élevées, alors que toujours plus de personnes à faible revenu sont laissées pour compte, ne laisse pas d'inquiéter. Dans les pages qui suivent, nous nous penchons sur l'évolution, l'ampleur actuelle ainsi que les moteurs et les conséquences de l'inégalité en Suisse.

Dimensions de l'inégalité

L'inégalité se manifeste dans tous les domaines de la vie. Les chances d'accès à l'éducation, à un bon logement, à une activité professionnelle attrayante et à des postes élevés sont très inégales selon les groupes de population. L'état de santé varie aussi considérablement en fonction de la classe de revenus, tout comme l'accès aux soins de santé, aux réseaux sociaux et à la consommation de ressources.² Que les chances de vivre une existence agréable soient si inégales a de quoi choquer. Une partie des groupes vulnérables ne parvient pas à obtenir le minimum nécessaire pour subvenir à ses besoins malgré une activité professionnelle à temps plein. La question se pose dès lors de savoir dans quelle mesure les valeurs produites par l'ensemble de la société sont réparties de manière équitable. Les désavantages dans les différents domaines de la vie s'accumulent et conduisent à des opportunités de vie particulièrement inégales. Les dimensions de l'inégalité ont un point commun : elles sont toutes étroitement liées à la disponibilité des ressources financières. Certes, les gens très fortunés peuvent aussi être en mauvaise santé et avoir un faible niveau d'éducation. Mais les chances d'être en bonne santé et d'avoir un niveau d'éducation élevé sont plusieurs fois supérieures chez les personnes aisées que dans les groupes à faible revenu et sans fortune. De plus, grâce à leurs vastes ressources, les nantis ont la possibilité de compenser les carences dans d'autres domaines.

Pour les raisons mentionnées, nous mettons ici l'accent sur le revenu et la fortune. Le revenu se compose, pour une part prépondérante, de revenus du travail (sauf pour les bénéficiaires de rentes) et, dans une moindre mesure, de revenus de la fortune ainsi que de transferts publics ou privés (notamment d'assurances sociales ou de prestations de soutien privées). Dans le sillage du néolibéralisme, le marché du travail a été de plus en plus déréglementé, ce qui a entraîné une hausse du travail non standardisé.³ En particulier, le travail temporaire, les emplois à durée déterminée, le travail sur appel, celui à temps partiel volontaire et involontaire ainsi que le pseudo-travail indépendant accroissent les inégalités des revenus du travail⁴ (lire l'article de Kristina Schüpbach sur l'inégalité salariale pp. 85 ss). La numérisation et la mondialisation ont renforcé cette évolution en faisant disparaître les postes requérant des qualifications peu élevées ou en les délocalisant dans des pays à bas salaires. La demande de personnel hautement qualifié a progressé en parallèle.⁵

Les hauts revenus et les bonus ont provoqué un bond des revenus extrêmement élevés.⁶ Les revenus de la fortune sont en outre un puissant moteur de l'inégalité des

revenus.⁷ Il est frappant de constater qu'au bas de l'échelle, les revenus ont, dans le meilleur des cas, augmenté modérément, stagné ou même diminué.⁸ Ainsi, les revenus supérieurs ont bien davantage participé à la croissance économique que les revenus moyens et faibles. Il en résulte une divergence des trajectoires de revenus des divers groupes de revenus.

Développement historique de l'inégalité

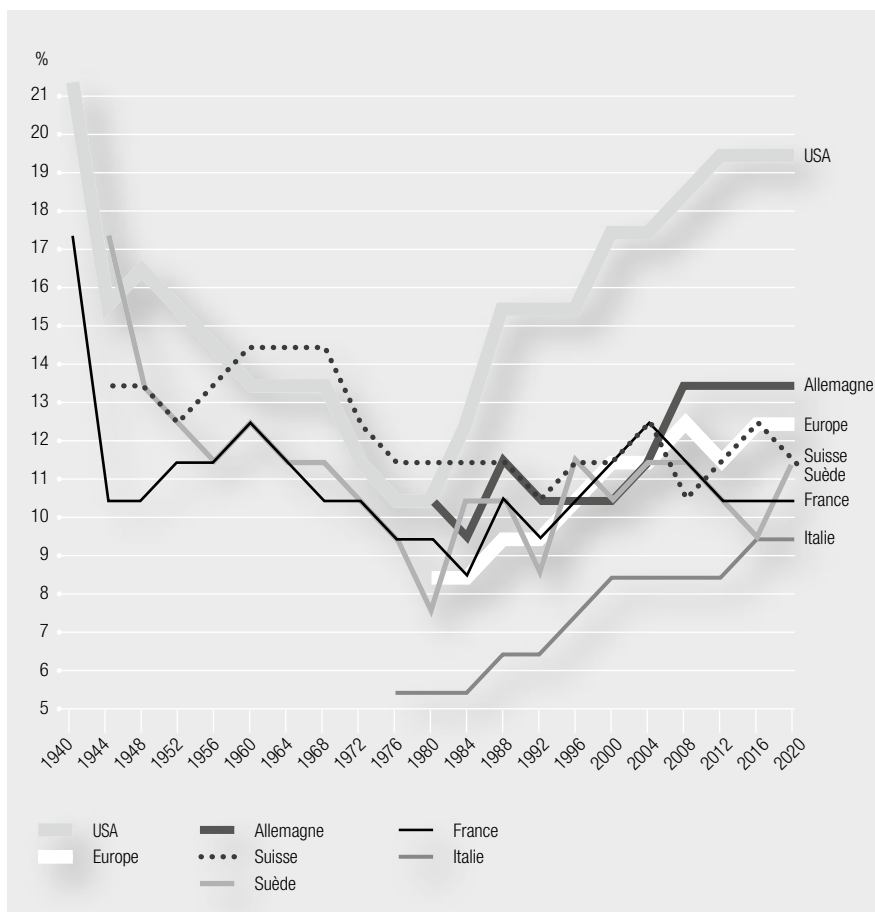
Comme dans la plupart des autres pays industrialisés, l'inégalité des revenus était marquée en Suisse pendant et juste après la Seconde Guerre mondiale, même si elle était légèrement inférieure à celle de pays comparables. Le modèle fordiste d'après-guerre⁹ était caractérisé par le développement de l'État social, des systèmes fiscaux progressifs et la montée en puissance des mouvements syndicaux, accompagnés d'une croissance rapide des salaires et de rentes plus élevées. Si l'on considère la part du pourcentage le plus riche de la population dans le revenu total, l'inégalité diminue nettement dans de nombreux pays dès les années 1950 (voir figure 1). En Suisse, la répartition des revenus est restée stable jusque dans les années 1960, mais elle était l'une des plus inégales, même plus que celle des États-Unis.

Dans les années 1970, le développement tardif de l'État providence¹⁰ a permis à la Suisse d'évoluer vers une répartition plus équitable. L'extension de l'AVS dans les années 1970¹¹ et l'introduction de l'assurance-chômage obligatoire au début des années 1980 en ont été les jalons. Le tournant néolibéral mondial a été amorcé dès 1980 par les réformes de l'ère Thatcher et Reagan. Elles se sont caractérisées par la dérégulation des marchés du travail, le début du démantèlement social, la privatisation des services publics et les réductions d'impôts pour les entreprises ainsi que pour les revenus et les fortunes élevés. À partir des années 1990, on assiste à la déréglementation des marchés financiers et à l'affaiblissement du mouvement syndical dans le cadre de la déréglementation du marché du travail et des changements structurels rapides. Ces évolutions ont fait que les groupes aux revenus les plus élevés ont profité de manière excessive des gains de productivité et de croissance par rapport aux pans de la population aux revenus moyens et faibles. En outre, le démantèlement social et les réductions d'impôts ont nettement réduit la redistribution étatique du haut vers le bas.

Figure 1

Inégalité des revenus en Suisse en comparaison longitudinale depuis 1940

Part du revenu total détenue par le pourcentage le plus riche



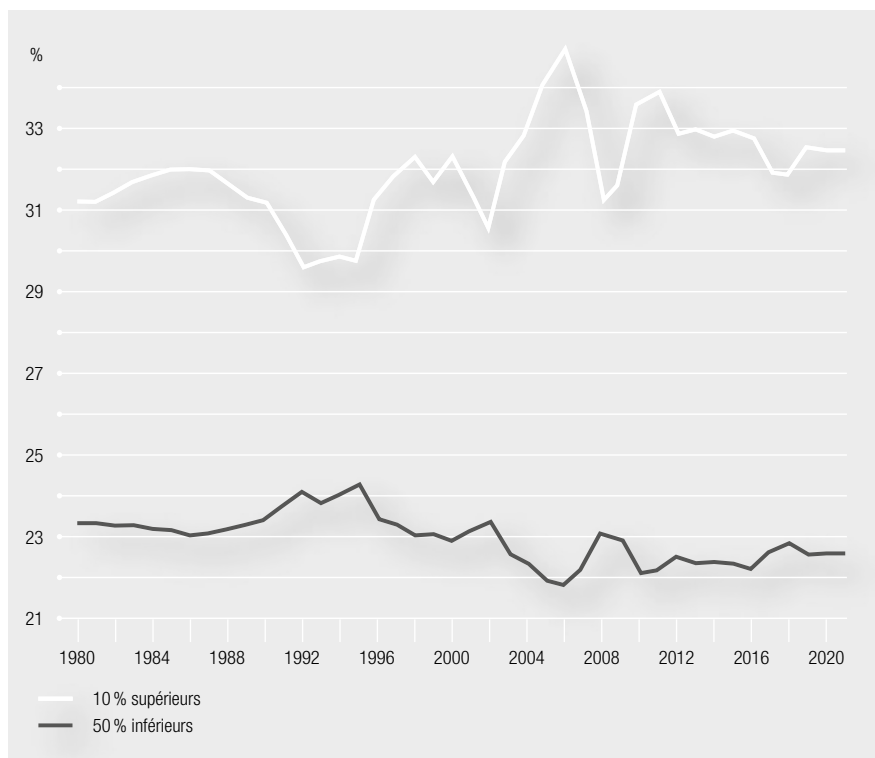
Sources: World Inequality Database (WID), revenu des personnes adultes avant déduction fiscale.

Comme dans la plupart des pays de l'OCDE, les écarts de revenus se sont creusés en Suisse au cours des dernières décennies.¹² Cela se manifeste notamment par la part de revenu des 10 % les plus riches de la population par rapport à la part de la moitié inférieure : depuis le début des années 1990 jusqu'à aujourd'hui, la part des 10 % les plus riches de la population dans le revenu total est passée d'environ 30 % à près de 33 %, tandis que la part de revenu des 50 % inférieurs de la population a baissé de 24 % au début des années 1990 à 22,6 % aujourd'hui (voir figure 2).¹³

Figure 2

Évolution de la répartition des revenus de 1980 à 2020

Part du revenu total



Sources : World Inequality Database (WID), revenu des personnes adultes avant déduction fiscale.

En ce qui concerne les revenus disponibles, on peut également constater une tendance accrue à l'augmentation des inégalités ces dernières années en raison des primes par tête des caisses d'assurance-maladie¹⁴ et de l'allégement fiscal pour les revenus élevés. En 2008, les deux déciles supérieurs de la population active gagnaient 4,3 fois plus que les deux déciles inférieurs ; en 2019, ce facteur était passé à 4,8 fois.¹⁵

Inégalité moyenne de la répartition des revenus en Suisse

Comme dans les autres pays de l'OCDE, les revenus sont répartis de manière très inégale en Suisse. Les contribuables les plus modestes (20 % inférieurs) ne disposent que de 2,2 % du revenu total, alors que les 10 % des contribuables les plus aisés reçoivent plus d'un tiers de la somme des revenus (34,4 %) et que le 1 % des contribuables les plus aisés dispose de 11 % du revenu total.¹⁶ Un petit groupe se distingue par des salaires élevés, des bonus excessifs et d'importants revenus de la fortune. En comparaison internationale, la Suisse se situe à un niveau moyen en ce qui concerne l'inégalité du revenu disponible équivalent des ménages.¹⁷ En 2018, l'indice de Gini¹⁸ des revenus disponibles était de 0,33 en Suisse, de 0,32 en Allemagne et en France. Il était par exemple plus élevé en Italie, en Espagne et en Grande-Bretagne (0,34 à 0,35), nettement inférieur à 0,3 en Belgique et dans tous les pays scandinaves.¹⁹

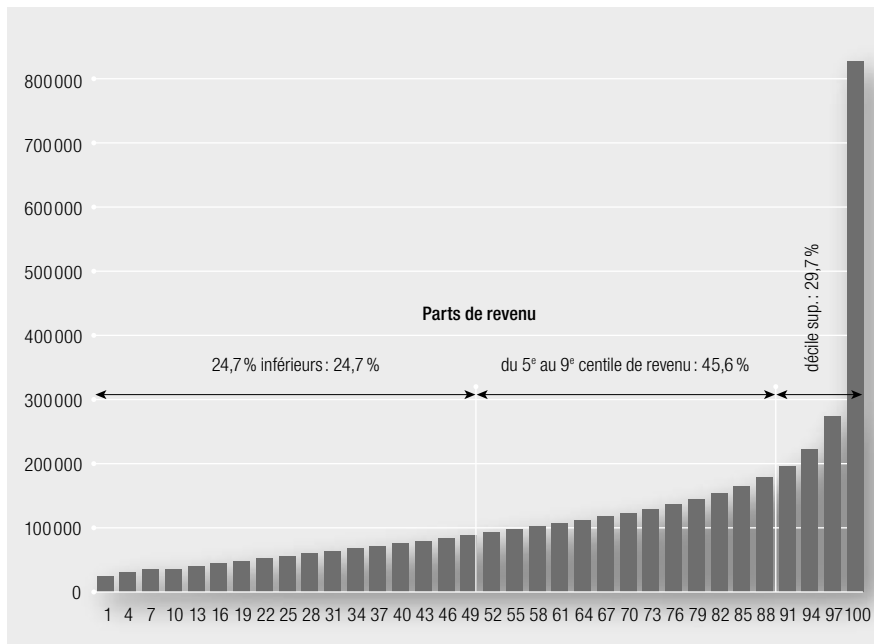
L'inégalité relativement modérée des revenus du travail en Suisse est liée à la forte participation au marché du travail, au faible taux de chômage et à la protection offerte par l'assurance-chômage. Par contre, la redistribution par le biais des impôts et des cotisations sociales est plutôt faible au vu des impôts comparativement bas et de la progressivité peu marquée de l'impôt (voir l'article d'Oliver Hümbelin et al. dans le présent recueil, figure 1).

Selon l'évaluation des données fiscales de six cantons, les revenus moyens des ménages des 10 % les plus bas sont extrêmement modestes avec 2579 francs et ceux du deuxième groupe de déciles le plus bas avec 3645 francs.²⁰ Ensuite, le revenu mensuel moyen augmente modérément, mais continuellement jusqu'au huitième groupe de déciles, alors qu'il croît de manière exponentielle dans la tranche de revenus la plus élevée (voir figure 3). Il s'élève à 26 000 francs pour les 10 % les plus élevés, et même à 69 000 francs pour le pour cent supérieur.

Figure 3

Revenu des ménages par centile

Revenu annuel moyen des ménages par centile de revenu



Sources : Données élargies WISIER 2015 (données fiscales des cantons AG, BE, LU, SG, VS, GE), évaluations HESB/UniBE.

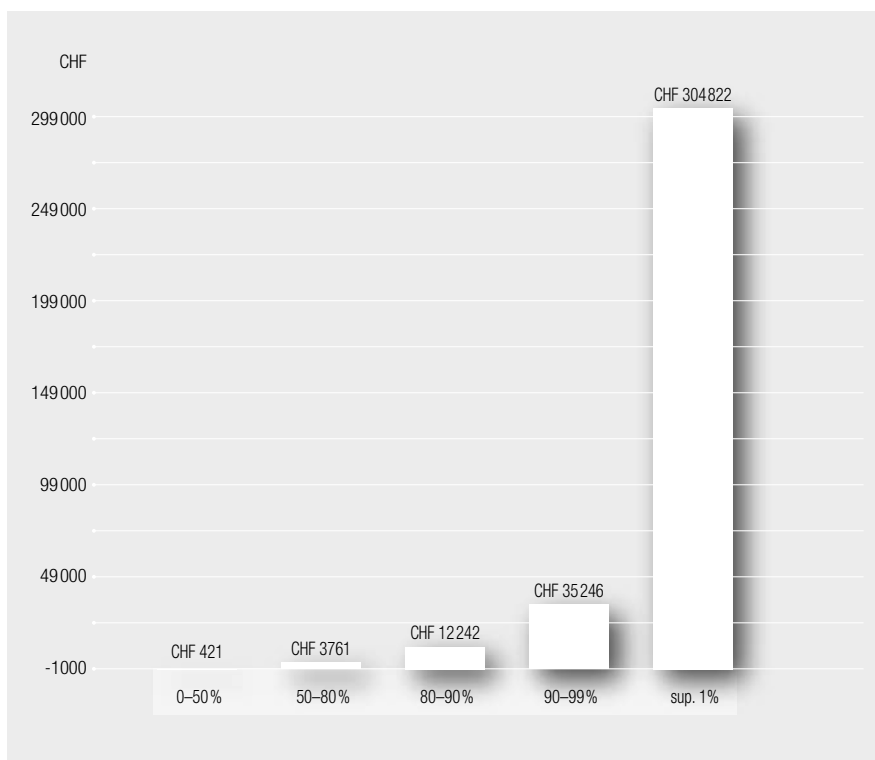
Les revenus de la fortune sont répartis de manière très inégale

Seul un très petit groupe de personnes fortunées dispose de revenus substantiels de la fortune. Une analyse des données fiscales du canton de Berne montre que la médiane du revenu net de la fortune n'est que de 226 francs. Les revenus de la fortune sont répartis de manière très inégale : ainsi, l'indice de Gini est de 0,36 pour le revenu total, mais de 0,86 pour le revenu de la fortune. Trois quarts de tous les revenus de la fortune vont à seulement 10% des ménages. Les centiles (90^e à 99^e%) des ménages

aux revenus de la fortune les plus élevés disposent d'un revenu de la fortune moyen de 35 000 francs par an ; pour le pour cent le plus élevé, il s'élève à 305 000 francs (voir figure 4). Cette répartition unilatérale des revenus de la fortune est sans doute, avec les hauts salaires, une raison importante de la répartition inégale des revenus en Suisse.²¹ À l'inverse, les revenus de transfert (comme les prestations sociales) et les impôts ont un effet modérateur sur l'inégalité.

Figure 4

Revenus de la fortune par groupe de centiles



Source : Données fiscales du canton de Berne 2015. N = 422 328 ménages.

Remarque : les intérêts et 20 % des revenus fonciers ont été déduits des revenus bruts de la fortune à titre de forfait pour l'entretien des immeubles. Les groupes de centiles ont été constitués à partir des revenus nets de la fortune des ménages.

Faible redistribution par les impôts

L'effet de la redistribution²² par les impôts est plus faible dans notre pays que dans la plupart des autres (voir l'article d'Oliver Hümbelin et al., pp. 191 ss).²³ De plus, au cours des dernières décennies, plusieurs réformes fiscales ont allégé la charge fiscale des personnes à hauts revenus, ce qui a nettement réduit l'effet de redistribution. Ainsi, en 1980, dans la ville de Zurich, un couple sans enfant avec un revenu brut d'un demi-million de francs payait près de 30 % ou 150 000 francs d'impôts cantonaux et communaux. En 2018, ce n'était plus que 96 500 francs ou 19,3 % (voir figure 5).²⁴

La baisse des impôts sur les entreprises a été encore bien plus rapide. Les entreprises « imposées de manière ordinaire » paient aujourd'hui moins de la moitié des impôts sur leurs bénéfices qu'il y a quarante ans.²⁵ Ce chiffre ne tient pas compte des autres allègements fiscaux accordés aux holdings et aux sociétés similaires.

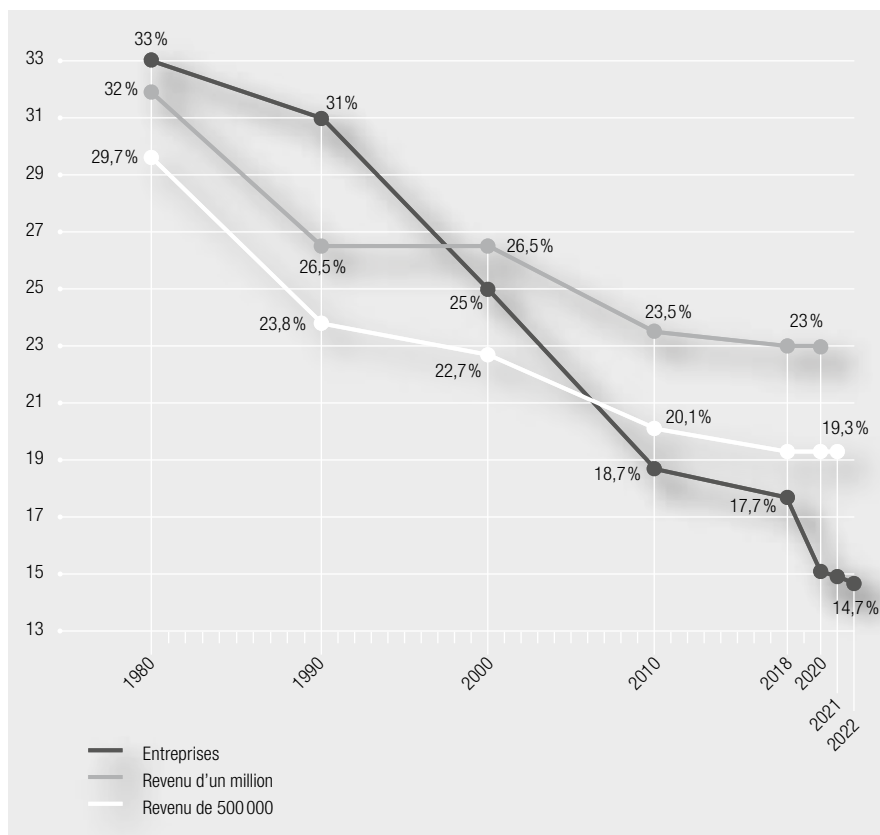
De nombreux cantons ont connu des baisses d'impôts qui ont spécialement profité aux hauts revenus, comme l'imposition partielle des dividendes par la réforme de l'imposition des entreprises II ou des baisses générales des taux d'imposition qui, grâce à la progressivité, ont surtout profité aux personnes bien rémunérées. Le taux d'imposition des revenus les plus élevés a lui aussi nettement diminué, passant par exemple de 29,3 % (1990) à 26,6 % (2018) dans le canton de Zurich.

La comparaison des impôts sur le revenu ci-dessus se réfère à la ville de Zurich. Mais la plupart des cantons et des communes de Suisse connaissent des taux d'imposition plus bas et ont encore davantage baissé les impôts pour les personnes à hauts revenus ces dernières années. Ainsi, une personne ayant un revenu brut d'un million de francs paie 23 % d'impôts dans le canton de Zurich et seulement 10,2 % dans le canton de Zoug. Les riches ont ainsi la possibilité d'alléger leur charge fiscale en changeant de domicile et de contourner la progression fiscale.²⁶ De plus, les déductions réduisent fortement les impôts en diminuant l'effet de la progressivité de l'impôt.²⁷

Figure 5

Charge fiscale sur les hauts revenus et les bénéficiaires depuis 1980

Imposition des hauts revenus et entreprises en pour cent



Sources : AFC, charge fiscale des personnes physiques dans les chefs-lieux des cantons, impôts cantonaux, communaux et ecclésiastiques, ici pour la ville de Zurich. S'y ajoute l'impôt fédéral. KPMG 2022.

Effet de répartition des revenus de la fortune, des prestations sociales et des impôts

Le tableau 1 montre comment les différentes composantes du revenu et les impôts ont un effet sur la répartition. En partant du revenu du travail de la population active, l'indice de Gini augmente de 3,5 % en raison du revenu de la fortune. Mais cela se répercute exclusivement sur les revenus très élevés des actifs plus âgés, raison pour laquelle l'effet est relativement faible. Les prestations sous condition de ressources, les autres prestations sociales et les impôts réduisent l'indice de Gini de 9,9 % et de 4 % respectivement (voir tableau 1).

Tableau 1

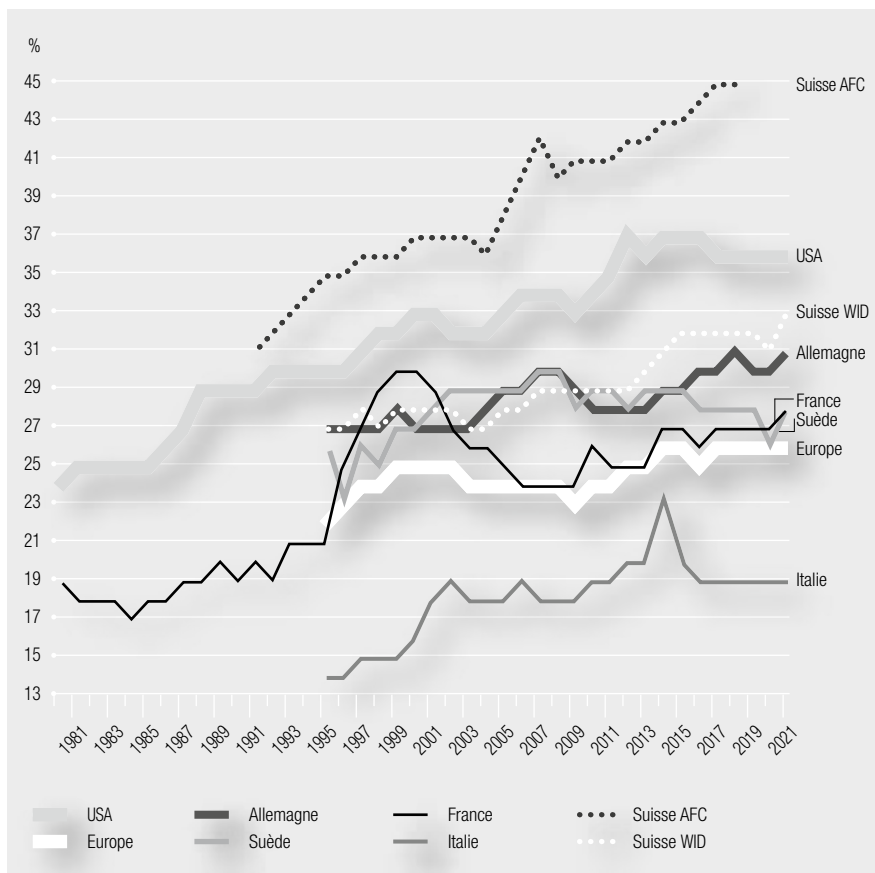
Effet des revenus de la fortune, des prestations sociales et des impôts sur l'inégalité

Population en âge de travailler	Gini	Variation en % de l'indice de Gini
Revenu du travail	0,424	
Revenu du travail, y c. revenu de remplacement issu des assurances sociales	0,390	-8,1 %
+ revenu de la fortune	0,403	+3,4 %
+ prestat. s. cond. ressources (y c. rentes)	0,374	-1,8 %
moins les impôts	0,359	-4,0 %
Population à l'âge de la retraite		
AVS	0,242	
AVS plus rentes prévoyance professionnelle	0,345	+42,3 %
+ revenu de la fortune	0,404	+17,2 %
+ revenu du travail	0,416	+2,9 %
+ prestations sous condition de ressources	0,392	-5,7 %
moins les impôts	0,376	-4,2 %

Sources : Données WISIER 2015 élargies (données fiscales des cantons AG, BE, LU, SG, VS, GE), calculs HESB/UniBE.

Figure 6

Évolution de la répartition de la fortune en Suisse en comparaison d'autres pays Part du pour cent supérieur dans la fortune totale



Sources : AFC, statistique de la fortune pour l'ensemble de la Suisse (contribuables, sans tenir compte des droits LPP), calculs propres. World Inequality Data (WID) (personnes adultes, y compris les droits à la caisse de pension).

Remarque : pour la présentation de la répartition des revenus et de la fortune selon l'Indice de Gini, voir aussi la figure 4 p. 233.

Contrairement aux rentes AVS, les inégalités en matière de prévoyance professionnelle sont très importantes au sein de la population à l'âge de la retraite.²⁸ Le revenu de la fortune fait grimper l'inégalité de 17 % supplémentaires selon l'indice de Gini. Comme ce sont principalement les personnes des classes de revenus élevées qui exercent encore une activité professionnelle à l'âge de l'AVS, le revenu du travail augmente encore l'inégalité parmi les retraités. Les prestations sous condition de ressources et les impôts ont un effet de réduction de l'inégalité des retraités similaire à celui des actifs. Dans l'ensemble, l'inégalité est plus élevée chez les retraités (l'indice de Gini est supérieur de 4,7 %), ce qui est surtout une conséquence de l'importance plus grande du revenu de la fortune. On constate que ce dernier augmente l'inégalité, tandis que les revenus de transfert et les impôts ont un effet compensatoire, qui est toutefois plus faible que dans d'autres pays.

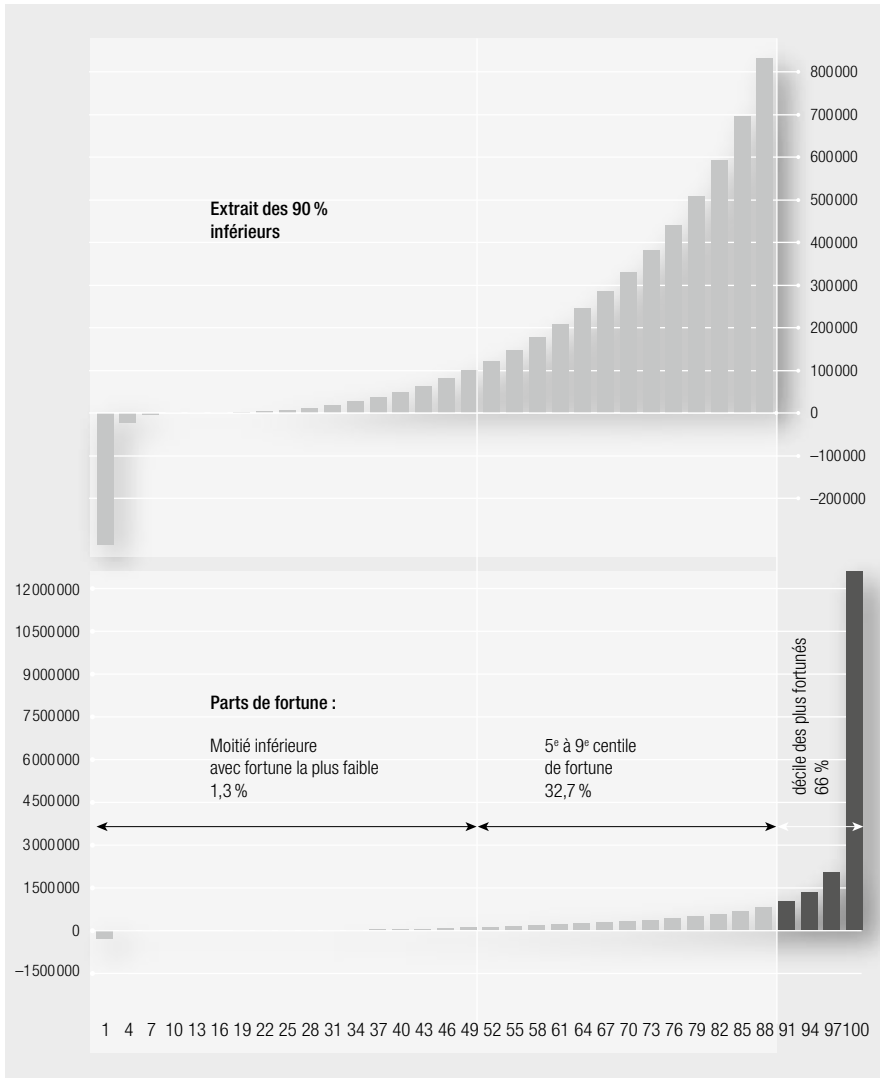
Une répartition des richesses extrêmement inégale

Dans le monde entier, les fortunes sont beaucoup plus concentrées que les revenus. Ce phénomène est particulièrement marqué dans notre Suisse prospère. La plupart du temps, seuls les groupes de revenus les plus élevés ont la possibilité de constituer un capital important et de l'accumuler pendant des années.²⁹ Alors que la Suisse se situe dans la moyenne européenne en termes de répartition des revenus, la répartition de la fortune est ici l'une des plus inégales au monde. Parallèlement, la fortune par habitant y est l'une des plus élevées de la planète. Depuis les années 1990, la répartition de la fortune est devenue nettement plus inégale encore. Les chiffres de l'Administration fédérale des contributions montrent ainsi une augmentation constante et abrupte de la part des plus grandes fortunes dans la fortune totale.

Au début des années 1990, le pour cent le plus riche des contribuables en Suisse possédait 30 % de toutes les fortunes, une valeur record déjà en comparaison internationale. Jusqu'en 2018, où cette part est passée à près de 45 % (voir figure 6).³⁰ Par ailleurs, la moitié des contribuables ne dispose d'aucune fortune ou d'une fortune très modeste, hormis le capital de prévoyance des caisses de pension.³¹ Comme le montre la figure 7, les fortunes des plus riches augmentent de manière exponentielle. Ainsi, la plus grande partie de la fortune se concentre sur un groupe extrêmement restreint de gens très aisés. Parmi eux, on trouve notamment un grand nombre d'actifs âgés et de retraités.³²

Figure 7

Fortune moyenne des ménages par centile de fortune



Sources : Données WiSIER 2015 élargies (données fiscales des cantons AG, BE, LU, SG, VS, GE), évaluations HESB/UniBE.

Remarque : fortune nette, c'est-à-dire somme de tous les éléments de fortune (titres, comptes d'épargne, immeubles), moins les dettes. Pour corriger la sous-évaluation des biens immobiliers, nous avons pondéré leur valeur par un facteur de 1,4.

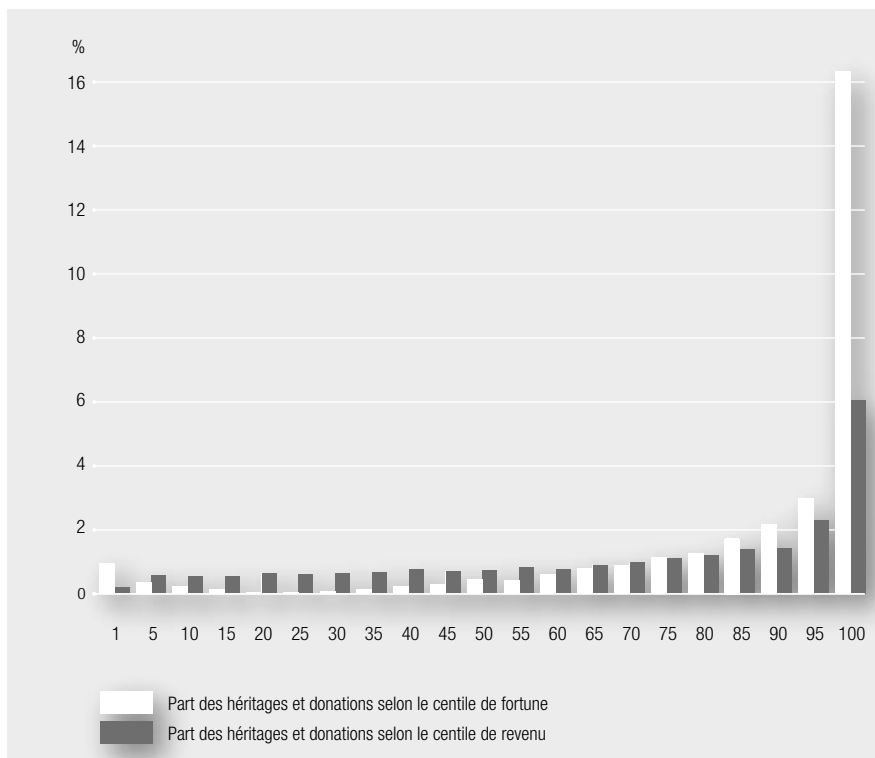
L'inégalité est en outre aggravée par le fait que les plus hauts revenus possèdent également les plus grandes fortunes. La richesse se concentre ainsi sur un petit groupe aux revenus et à la fortune extrêmement élevés. Le bond de la part de la fortune exacerbe encore l'inégalité : dans les années 1970, la fortune totale représentait environ 4,5 fois le revenu total ; aujourd'hui, elle est déjà sept fois plus élevée.³³

Pourquoi la fortune est-elle si inégalement répartie en Suisse ? Plusieurs facteurs historiques, institutionnels et socio-économiques jouent un rôle. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les biens ont été préservés en Suisse, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres pays, après quoi l'accumulation de la fortune après la guerre a encore accentué la répartition déjà très inégale. De plus, les grandes fortunes peuvent généralement être investies de manière plus risquée pour obtenir des rendements plus élevés à long terme. Plus les fortunes sont importantes, meilleures sont leurs conditions d'accumulation.³⁴

Outre les revenus de la fortune déjà évoqués, les héritages sont des moteurs importants de l'inégalité. L'importance des héritages a nettement crû ces dernières années : ainsi, la part des héritages annuels est passée de 5 % du revenu national dans les années 1950 à 13 % dans les années 2010.³⁵ Un franc de fortune sur deux est hérité. Les héritages sont inégalement répartis, la part du lion revenant aux plus riches.³⁶ La suppression de l'impôt sur les successions pour les descendants directs a considérablement réduit l'imposition des héritages : dans les années 1990, un franc hérité était encore imposé à hauteur de 4,1 centimes en moyenne, contre 1,4 centime seulement aujourd'hui.³⁷ La figure 8 montre que ce sont principalement les ménages appartenant au groupe de fortune le plus élevé qui peuvent compter sur des héritages très substantiels. Entre 2012 et 2015, dans le canton de Berne, les 10 % ayant le plus de revenus ont bénéficié de 27 % des héritages et donations, et les 10 % les plus fortunés de 54 %.

Figure 8

Part des héritages et des donations reçus selon la fortune et le revenu



Source : données élargies WiSiER 2015 (données fiscales du canton de Berne) ; évaluations BFH/UniBE.

Remarque : la part des héritages et des donations reçus au cours des quatre dernières années (2012 à 2015) est indiquée par centile de fortune et de revenu 2015 (l'axe des x indique le centile de fortune ou de revenu).

En raison du faible taux de logements en propriété en Suisse, la plupart des ménages n'ont pas pu profiter de la forte hausse des prix de l'immobilier ; ceux-ci ont plutôt contribué à l'accumulation de la fortune des riches.³⁸ Il en résulte une réallocation des locataires vers les propriétaires immobiliers et une charge de plus en plus lourde pour les revenus bas et moyens en raison de la hausse des loyers. À cela s'ajoute le fait que les impôts directs sont très modérés en Suisse, ce qui explique que la redistribution soit moins prononcée et que l'immigration soit attrayante pour les gens fortunés.³⁹

De grandes inégalités menacent la démocratie et le développement économique

La fortune est de plus en plus investie là où les rendements sont les plus élevés, plutôt que là où les besoins de la société sont les plus cruciaux (par exemple pour la protection du climat, les infrastructures ou la santé). L'inégalité croissante des fortunes n'est toutefois pas uniquement un problème social et économique : c'est aussi un problème de politique publique, car elle entraîne un insidieux déplacement du pouvoir politique, ce qui remet en question les décisions démocratiques et favorise « l'oligarchisation » et la « réfédéralisation » de la société. Des votations populaires peuvent ainsi être lancées par quelques personnes fortunées (par exemple l'initiative sur la justice)⁴⁰ et les votations peuvent être influencées par une propagande onéreuse.⁴¹ Ces dernières années, de nombreuses votations en Suisse ont été gagnées ou perdues avec des majorités serrées, entre 50 et 53 %. La concentration du pouvoir se manifeste également dans les médias, notamment sociaux comme Facebook, Instagram ou Twitter, qui sont contrôlés par quelques personnes très riches.

Investir de manière durable et soulager les générations futures

Au cours des dernières décennies, les groupes disposant des ressources les plus importantes ont profité de manière excessive des gains de productivité et de la croissance économique, tandis que la population en général en a moins profité. De nombreuses personnes, toujours en plus grand nombre, ont aujourd'hui du mal à subvenir à leurs besoins. La pauvreté a progressé au fil des dernières années.⁴² Les biens et les services

sont-ils répartis de manière équitable ? Les inégalités excessives mettent en péril la cohésion sociale, affectant les processus décisionnels démocratiques du fait de la concentration du pouvoir entre les mains d'un petit nombre très aisé, ainsi que la croissance économique.⁴³ La concentration des richesses entre les mains de quelques-uns, la répartition extrêmement inégale des revenus de la fortune et des gains en capital qui en découle, ainsi que les salaires mirobolants des cadres supérieurs sont des moteurs prépondérants de l'inégalité et de l'érosion de l'esprit communautaire. En parallèle, les investissements en faveur du développement durable et de l'éducation font défaut : or ils permettraient d'adapter le niveau de qualification des générations futures aux nouvelles exigences liées aux changements technologiques et sociétaux et de créer une plus grande égalité des chances en matière d'éducation. Ils contribueraient aussi de manière efficace à la lutte contre la pauvreté, vu que le manque ou l'absence d'éducation est un facteur de risque majeur pour la pauvreté. En outre, d'énormes investissements sont nécessaires dans la transformation écologique pour faire face à la crise climatique. Le capital du groupe des plus riches n'est malheureusement pas ou pas suffisamment investi dans ces défis sociaux, car il est guidé individuellement par la maximisation du profit et non par l'utilité sociale. Le petit cercle des plus nantis devrait apporter une contribution plus substantielle dans ce domaine.

Les mesures envisageables seraient une imposition supplémentaire des plus grandes fortunes,⁴⁴ des classes de revenus supérieures et des grandes entreprises, ainsi qu'un impôt sur les successions particulièrement élevées. Une harmonisation fiscale serait également efficace pour mettre fin au dumping fiscal au niveau national et international. Comme les fortunes et les revenus élevés ne sont possibles que de manière limitée grâce à des prestations propres, mais sont surtout dus à un bon contexte général et à des prestations préalables de la société (production de savoir, formation, infrastructure, système de santé), les revenus exceptionnels qui y sont liés devraient à nouveau profiter au grand public. Cela permettrait également de promouvoir l'équité intergénérationnelle et de combler les fossés toujours plus béants au sein de la société.

La garantie du financement de la prévoyance vieillesse dans le cadre du vieillissement démographique est un problème capital. Ce dernier va de pair avec une charge plus importante pour les jeunes générations. Dans ce contexte, il ne serait que justice que le groupe financièrement fort des seniors, qui est déjà à la retraite, contribue à soutenir le système de la prévoyance vieillesse. L'impôt sur les successions serait ici

un instrument approprié et efficace, puisque la majeure partie des héritages est versée à des personnes âgées et déjà très aisées. Si ces fonds étaient utilisés pour financer l'AVS et faire en sorte qu'elle garantisse le minimum vital, l'inégalité entre les retraités serait efficacement réduite et la jeune génération s'en trouverait soulagée.

Robert Fluder est professeur émérite à la Haute école spécialisée bernoise. Ses recherches portent sur la politique sociale, la pauvreté et la répartition des revenus et de la fortune. Il est membre du Réseau de réflexion.

Hans Baumann, lic. rer. pol. MAES, économiste et publiciste, est ancien secrétaire national du syndicat Unia et membre du Réseau de réflexion.

Rudolf Farys est collaborateur scientifique à la chaire d'analyse des structures sociales de l'Institut de sociologie de l'Université de Berne. Ses domaines de prédilection sont les méthodes quantitatives ainsi que la recherche sur l'inégalité et la pauvreté étayée sur des données administratives et fiscales.

Notes

- ¹ OCDE, 2021.
- ² World Inequality Report, 2022.
- ³ Keeley, 2015. OCDE, 2015.
- ⁴ OCDE, 2015.
- ⁵ Keely, 2015, pp. 43–46.
- ⁶ Föllmi, Martinez, 2017.
- ⁷ Fluder et al., 2021.
- ⁸ OCDE, 2015, p. 21 ; cf. aussi la figure 2 pour la Suisse.
- ⁹ Le fordisme désigne une forme de production industrielle caractérisée par une production de masse fortement standardisée (notamment la production à la chaîne et une division du travail marquée).
- ¹⁰ Cf. par exemple Obinger, 2000.
- ¹¹ À l'époque, les rentes AVS ont été doublées et les cotisations adaptées en conséquence.
- ¹² Cf. notamment OCDE, 2008.
- ¹³ WID : revenu des personnes adultes avant déduction fiscale. Selon la statistique fiscale fédérale, la part des 50 % inférieurs est encore plus faible, les différences reposant sur une saisie différente des revenus. Au vu de ces données, il semble étrange que Schaltegger et al. concluent dans leur analyse que la répartition des revenus en Suisse est stable, bien qu'ils se réfèrent à des bases identiques ou similaires (Schaltegger et al., 2022).
- ¹⁴ La Suisse est le seul pays d'Europe à prélever les primes d'assurance-maladie par tête et non en fonction du revenu. La réduction individuelle des primes (RIP) est loin de corriger la charge beaucoup plus lourde qui en résulte pour les bas revenus. De plus, ces dernières années, la RIP n'a pas suivi le rythme de la forte hausse des primes ; voir Union syndicale suisse, 2020.
- ¹⁵ Office fédéral de la statistique (OFS), Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC. Le revenu disponible est le revenu après déduction des dépenses obligatoires telles que les impôts et les assurances sociales.
- ¹⁶ Administration fédérale des contributions (AFC), 2018.
- ¹⁷ Revenu total du ménage après impôts et cotisations aux assurances sociales pondéré par un facteur correspondant à la taille du ménage (facteur d'équivalence), afin que les revenus soient comparables indépendamment de celle-ci.
- ¹⁸ L'indice de Gini est l'indicateur d'inégalité le plus courant. Il mesure l'inégalité entre 0 et 1, le 0 représentant l'égalité totale et le 1 l'inégalité la plus extrême.
- ¹⁹ Calculs de la Banque mondiale : URL : data.worldbank.org/indicator/SI.POV.GINI?end=2020&start=2020&view=bar (6. 7. 2022).
- ²⁰ Les évaluations concernées par cet article se basent sur les données fiscales des cantons AG, BE, LU, SG, VS et GE. Elles ont été établies dans le cadre du projet WiSiER (situation économique des personnes en âge d'activité et à l'âge de la retraite (Wirtschaftliche Situation von Personen im Erwerbs- und im Rentenalter/WiSiER, admin.ch), traitées pour le projet du FNS « Inégalité, risques de pauvreté et État providence » (inequalities.ch) et complétées par des données supplémentaires (notamment sur les prestations sous condition de ressources). Ces données concernent l'année 2015.

- ²¹ C'est également le cas pour d'autres pays de l'OCDE. Ainsi, le rapport de l'OCDE de 2008 mentionne l'extrême inégalité des revenus du capital et des revenus du travail indépendant comme l'une des principales raisons de l'augmentation des inégalités de revenus.
- ²² Nous utilisons le terme de redistribution dans le contexte des impôts, car la réallocation du bas vers le haut a déjà lieu avant dans le processus économique.
- ²³ Ainsi, les données de l'OCDE montrent que la différence du coefficient de Gini des revenus avant et après impôts en Suisse est l'une des plus faibles de tous les pays. Cf. Lisa Ch. Rost : Equality before and after taxes, Datawrapper 5.4.2018, URL : blog.datawrapper.de/weekly-chart-gini/(6. 7. 2022), et également Caminada et al. (2019a, 2019b) pour une comparaison de nombreux pays. La redistribution plutôt faible, surtout par le biais des impôts, en Suisse est confirmée par l'étude d'Oliver Hümbelin et al., 2021.
- ²⁴ Il faut toutefois tenir compte du fait que l'inflation a joué un rôle dans les années 1980 à 2000. Comme le canton de Zurich applique toujours le même niveau de progression à partir de 150 000 francs, même pour la valeur inférieure du demi-million, le niveau de progression le plus élevé des impôts était toujours perçu pour la plus grande partie. En outre, à partir de 2000, le renchérissement n'a plus joué de rôle important et l'allègement fiscal a également été considérable pour cette période.
- ²⁵ KPMG 2022 et années précédentes.
- ²⁶ Cela entraîne notamment de grandes différences de revenus et de fortune entre les cantons. L'inégalité de la fortune et des revenus varie également considérablement d'un canton à l'autre (BAK Economics, 2020).
- ²⁷ Les déductions liées aux biens immobiliers sont particulièrement importantes ; cf. Hümbelin, Farys, 2018.
- ²⁸ C'est ce que montre également l'écart entre les rentes de vieillesse des hommes et celles des femmes (gender pension gap). Ainsi, les rentes AVS moyennes des hommes et des femmes ne diffèrent guère, mais pour celles de la prévoyance professionnelle, les différences sont énormes, avec environ 63 % ; Fluder et al., 2016. Voir à ce sujet l'Almanach social de Caritas 2022 sur le thème de la pauvreté féminine.
- ²⁹ Alors que le cinquième de la population aux revenus les plus élevés peut épargner 30 % de son revenu, il ne reste presque pas d'épargne pour la partie de la population aux revenus les plus faibles (OFS, Enquête sur le budget des ménages EBM 2009–2011, montant épargné en pourcentage du revenu disponible). En 2020, le taux d'épargne des 20 % les plus élevés s'élevait même à plus d'un tiers (OFS, 2020).
- ³⁰ Sans les fonds des caisses de pension. Les fonds des caisses de pension font partie du système d'assurance-vieillesse et donc de la sécurité sociale. En Suisse, contrairement à d'autres pays, la prévoyance professionnelle basée sur le système de capitalisation joue un rôle important et est obligatoire. La question se pose donc de savoir si elle doit être prise en compte dans la fortune individuelle lors de la comparaison avec d'autres pays et d'autres systèmes de prévoyance vieillesse. En outre, les fonds de la prévoyance professionnelle ne sont pas librement disponibles et ne peuvent pas être transmis par héritage.
- ³¹ Administration fédérale des contributions (AFC), Statistique de la fortune 2018.
- ³² Il convient de mentionner que les fortunes et revenus élevés sont sous-estimés en raison de l'imposition forfaitaire des étrangers et de la fraude fiscale (cf. Kiener, Roos, 2021). En ce qui

concerne la fortune, les biens immobiliers sont en outre souvent nettement sous-évalués. Une pondération avec un facteur de 1,4 permet de corriger partiellement cette situation. Les revenus de la fortune sont sous-estimés, car les gains en capital ne sont pas pris en compte ici, vu qu'ils ne sont pas imposables.

³³ Baseligia, Martinez, 2020.

³⁴ Piketty, 2014.

³⁵ Brülhart, 2019.

³⁶ Fluder, Farys, 2020.

³⁷ Kiener, Roos, 2021, p. 65.

³⁸ Avec 36,2 % (2020), la Suisse a le taux de logements en propriété le plus bas d'Europe. Office fédéral de la statistique, URL : bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/bau-wohnungswesen/wohnungen/wohnverhaeltnisse/mieter-eigentuemer.html (6. 7. 2022).

³⁹ Dans le cadre d'un projet du Fonds national suisse, Farys 2015 a démontré ce mécanisme à l'aide des données fiscales du canton d'Obwald.

⁴⁰ L'initiative sur la justice a été lancée par l'un des plus fortunés, quasiment seul, avec une collecte de signatures rémunérée (Baumann, Fluder, 2022).

⁴¹ Ainsi, la coûteuse propagande du « non » à la loi Covid-19, menée par le comité « santé et liberté » avec un budget de 1,3 million de francs, a été sponsorisée par deux personnes très riches. L'ampleur de la campagne d'annonces permet de mesurer le déséquilibre (cf. Heidelberg, Bühlmann, 2021). Les personnes et les organisations fortunées peuvent en outre s'offrir de vastes activités de lobbying et influencer ainsi les décisions parlementaires.

⁴² Avec des fluctuations, le taux de risque de pauvreté a augmenté de 12,9 % en 2010 à 14,5 % en 2019, le taux de pauvreté de 7,8 % à 8,6 % (OFS, 2022) (4. 7. 2022).

⁴³ OCDE, 2015.

⁴⁴ La proposition d'un impôt de solidarité sur la fortune du Réseau de réflexion prévoit un prélèvement sur les fortunes de plus de 5 millions de francs. Il faudrait compter avec un rendement d'environ 40 milliards de francs par an (cf. Ringger et al., 2022).

Indications bibliographiques

- BAK Economics 2020*: Bank Cler Swiss Income Monitor. URL : cler.ch/de/info/swiss-income-monitor# (6. 7.2022).
- Baselgia Enea, Martinez Isabel*: A Safe Harbor: Wealth-Income Ratios in Switzerland over the 20th Century and the Role of Housing Prices. KOF Working Papers, n° 487, décembre 2020.
- Baumann Hans, Fluder Robert*: Denknetz-Gleichheitsmonitor 2021 et commentaire, URL : denknetz.ch/wp-content/uploads/2021/11/Kommentar_Gleichheitsmonitor_2021.pdf (6.7.2022).
- Baumann Hans, Fluder Robert*: Grosse Vermögen bedrohen Demokratie. In : Das Denknetz, n° 11, avril 2022, pp. 35–36.
- Office fédéral de la statistique*: Revenu disponible, dépenses de consommation et épargne mensuels des ménages, 2020 ; URL : [Consommation et épargne, Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](http://www.bfs.admin.ch) (4. 7.2022).
- Office fédéral de la statistique*: Tableaux su-d-01.05.07.01.04.01 sur le taux de risque de pauvreté et su-d-01.05.07.01.03.01 sur le taux de pauvreté (4. 7.2022).
- Brülhart Marius*: Les héritages en Suisse : évolution depuis 1911 et importance pour les impôts. Social Change in Switzerland, n° 20, 2019 ; doi : 10.22019/SC-2019-00008.
- Caminada K., Goudswaard K., Wang C., Wang J.*: Has the redistributive effect of social transfers and taxes changed over time across countries? In : International Social Security Review, n° 72 (1), 2019a, pp. 3–31.
- Caminada K., Goudswaard K., Wang C., Wang J.*: Income Inequality and Fiscal redistribution in 31 Countries After the Crisis. In : Comparative Economic Studies, n° 61 (1), 2019 b, pp. 119–148. URL : doi.org/10.1057/s41294-018-0079-z (4. 7.2022).
- Chancel L., Piketty T., Saez E., Zucman G. et al.*: World Inequality Report 2022, World Inequality Lab, 2021. URL : wir2022.wid.world (4. 7.2022).
- Farys, Rudolf*: Einkommensungleichheit in der Schweiz. Was können wir aus Steuerdaten lernen. Institut de sociologie de l'Université de Berne, 2015 (thèse de doctorat non publiée).
- Fluder Robert, Farys Rudolf, Hümbelin Oliver, Jann Ben*: Verteilung der Vermögen in der Schweiz. In : Baumann et al., Jahrbuch Denknetz 2017, pp. 231–245.
- Fluder Robert, Farys Rudolf*: Les successions renforcent-elles les inégalités ? In : Monteta, 1/2020.
- Fluder Robert, Farys Rudolf, Baumann Hans*: Vermögenseinkommen – Treiber der Ungleichheit. In : Juso & Denknetz (éd.) : Geld arbeitet nicht – wir schon! 8^e édition, Zurich, 2021.
- Fluder Robert, Salzgeber Renate, von Gunten Luzius, Kessler Dorian, Fankhauser Regine*: Gender Pension Gap in der Schweiz, rapport de recherche 12/16. BSV, Berne, 2016.
- Föllmi Reto, Martinez Isabel*: Volatile top income shares in Switzerland? Reassessing the evolution between 1981 and 2010. In : Review of Economic and Statistics, n° 99, 2017, pp. 793–809.
- Heidelberger A., Bühlmann M.*: APS- Zeitungs- und Inserateanalyse zu den Abstimmungen vom 28.11.2021. État intermédiaire au 18.11.2021. Année politique suisse, Institut de sciences politiques, Université de Berne, 2021.
- Hümbelin Oliver, Farys Rudolf, Jann Ben, Lehmann Oliver*: La redistribution par les impôts et les transferts sociaux en Suisse. Social Change in Switzerland, n° 28, 2021. Doi : 10.22019/SC-2021-00008.

- Hümbelin Oliver, Farys Rudolf*: Income redistribution through taxation – how deductions undermine the effect of taxes. In: *Journal of Income Distribution*, n° 25 (1), 2018, pp. 1–13.
- Keeley Brian*: Inégalités de revenu : l'écart entre les riches et les pauvres. Les essentiels de l'OCDE, Publications de l'OCDE, Paris, 2015.
- Kiener Nellen Margret, Roos Erwin*: Die Schweiz: Steuerparadies für Konzerne und Reiche – zulasten der Armen. In: *Juso & Denknetz* (éd.): *Geld arbeitet nicht – wir schon!* 8^e édition, Zurich, 2021.
- KPMG*: Clarity on Swiss Taxes. Zurich 2022. URL : assets.kpmg/content/dam/kpmg/ch/pdf/clarity-on-swiss-taxes-2022-de.pdf (6. 7.2022).
- Obinger Herbert*: Wohlfahrtsstaat Schweiz: Vom Nachzügler zum Vorbild? In: *Obinger Herbert, Wagenschal Uwe* (éd.): *Der gezügelte Wohlfahrtsstaat. Sozialpolitik in reichen Industriena-tionen*. Campus, Francfort/New York, 2000.
- OCDE*: Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE. Publications de l'OCDE, Paris, 2008.
- OCDE 2011*: https://read.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/the-causes-of-growing-inequalities-in-oecd-countries_9789264119536-en#page7 (6. 7.2022).
- OCDE*: Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous. Publications de l'OCDE, Paris, 2015.
- OCDE*: Les inégalités importent-elles ? Comment les gens perçoivent les disparités sociales et la mobilité sociale, 2021 ; URL : read.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/does-inequality-matter_3023ed40-en#page1 (6. 7.2022).
- Oxfam Deutschland*: Gewaltige Ungleichheit, Berlin, 2022 ; URL : oxfam.de/ueber-uns/publikationen/gewaltige-ungleichheit-fehler-liegt-system (6. 7.2022).
- Piketty Thomas*: *Capital in the 21th century*. Cambridge/MA, 2014.
- Ringger Beat, Fluder Robert, Baumann Hans*: Die Solidaritäts-Vermögensabgabe. Document de travail Denknetz. URL : baumanneconomics.ch/wp-content/uploads/sites/36/2022/01/Ringger_Fluder_Baumann_Vermoegensabgabe.pdf (6. 7.2022).
- Schaltegger Christoph A. et al.*: Suisse : répartition stable des revenus depuis de nombreuses années. In: *La Vie économique*, 8 juin 2022.
- Union syndicale suisse*: Rapport sur la répartition 2020. La répartition des salaires, revenus et de la fortune et la charge d'impôts et de taxes. Berne, 2020.
- World Inequality Report 2022*: URL : wir2022.wid.world (6. 7.2022).